

4 NRJ

Société par actions simplifiée au capital de 400 000 euros

Siège social : ZI des Gailletroux, 2 Rue Albert Calmette, 41260 LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR

509 405 817 R.C.S. BLOIS

(Ci-après désignée la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 31 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le trente et un mars,

À huit heures,

La société NOVARC, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 3 900 446,75 euros, dont le siège social est fixé au 815 C, Chemin du Razas, Z.I. Les Plaines, à MALATAVERNE (26780), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 380 765 131, représentée par son Président du Directoire, Monsieur Jean-Noël REY ; Associée unique de la Société (ci-après désignée « Associée unique ») ;

A été appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Révocation de Monsieur Olivier Martho de ses fonctions de représentant permanent de la société PENTA SAFETY GLOBAL, agissant en qualité de Directeur Général personne morale de la Société ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, conformément aux dispositions de l'article L. 227-1 alinéa 2 du Code de commerce, l'Associée unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Révocation du représentant permanent du Directeur Général de la Société

L'Associée unique décide de révoquer Monsieur Olivier Martho de ses fonctions de représentant permanent de la société PENTA SAFETY GLOBAL, agissant en qualité de Directeur Général personne morale de la Société, avec effet à compter du 31 mars 2026.

Cette décision est adoptée par l'Associée unique.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

Cette décision est adoptée par l'Associée unique.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée unique de la Société.

L'Associée unique

